

Extrait du Registre des Délibérations et des Décisions du Maire

Commune d'Agneaux

Séance du 28 Avril 2014

2014/065

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal d'Agneaux, légalement convoqué le 18 avril, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain SÉVÉQUE, Maire.

Étaient présents : Alain SÉVÉQUE, Jean-Marie BARRÉ, Élisabeth LEGRAND, Dany DAVID, Jean-Yves LEMÉTAYER, Annick LAMAZURE, Thierry BILLORE, Michèle DEBONO, Michel MADORÉ adjoints ; Pauline BERNABÉ-DOLLEY, André BULUCUA, Christian DELANOË, Michel DUPONT, Thierry DUPRAY, Olivier DUVAL, Michèle LALLIER, Jacques LECHEVALLIER, Gaëlle LOIT, Evelyne MASSICOT, Yolanda TESNIERE, Catherine CAUDIN, Françoise COULOMBIER, François HÉRY, Éric LE BRUMAN, conseillères et conseillers municipaux.

Étaient absents excusés : Michel MADORÉ (procuration à Colette LECOT), Noëlle LECLERC-BUICHON (procuration à Catherine CAUDIN), Daniel DEPINCÉ (procuration à François HÉRY).

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Pauline BERNABÉ-DOLLEY, a été désignée comme secrétaire de séance.

Date de convocation : 18/04/2014

DÉLIBÉRATION n° 2014/04/04

OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CARITATIVES ET AUTRES - ANNÉE 2014

Rapporteur : Élisabeth LEGRAND - 2^{ème} adjoint

Vu le vote du budget relatif à l'exercice 2014, intervenu le 28 avril 2014 ;

Considérant l'importance de la vie locale, de l'apport et du rôle des associations « loi 1901 », de la participation des citoyens à la vie de la cité et des liens d'amitiés entre tous les Agnelais ;

Vu l'avis du Bureau Municipal du 13 février 2014 ;

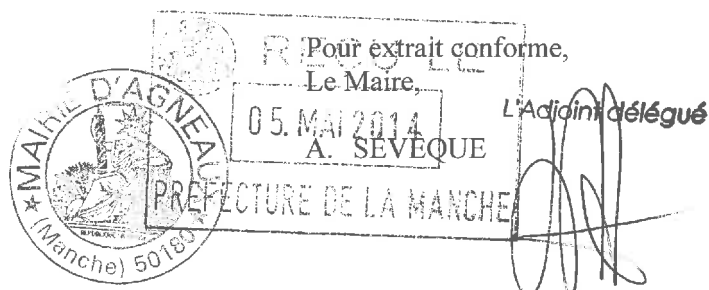
Vu l'avis de la commission des finances en date du 16 avril 2014 ;

Vu l'exposé de Madame LEGRAND,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal décide, **à l'unanimité** de verser aux associations « caritatives et autres » pour l'exercice 2014, les subventions d'un montant total de 15470,00€ telles que figurant sur l'annexe jointe ;

- dit que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement figurent au budget primitif de l'exercice 2014 ;
- rappelle que le versement de toute subvention ne peut être effectué que sur un compte ouvert au nom de l'association ;
- indique que le tableau des subventions sera publié en annexe du budget primitif, conformément aux dispositions de la loi n°92-125 relative à l'administration territoriale de la République du 6 février 1992.



ASSOCIATIONS CARITATIVES ET AUTRES

N°	Nom association - Président - Adresse	Subv. 2014
3	Union des anciens combattants M. LEREDDE Jean 11 Rue Marin Marie - 50180 AGNEAUX	300.00 €
7	Association pour le don de sang bénévole Mme HELLER La Monterie 50000 ST LO	305.00 €
10	Amicale du personnel des services communaux M. PRADEAU 16 Rue du Stade 50180 AGNEAUX	1 200.00 €
13	A.P.E.I Mme HELAINE 10 Rue de la Cavée 50180 AGNEAUX	150.00 €
16	Ligue nationale contre le cancer Mme RENNES 19 Rue du Maréchal Leclerc 50000 SAINT LO	305.00 €
18	Prévention routière M. RIVIERE 3 Avenue de Verdun 50000 SAINT LO	100.00 €
19	Secours populaire Mme LUCE 217 Rue Jean Follain 50000 SAINT LO	305.00 €
28	Les Restos du cœur M. BEZARD 157 Rue J. Boucard 50000 SAINT LO	765.00 €
36	A.D.P.C.R M. COLAS Hotel de Ville 50010 SAINT LO cedex	75.00 €
38	Banque alimentaire M LEROY 100 Rue Léon Jouhaux 50000 SAINT LO	610.00 €
39	Secours catholique Mme THEAUD-OBLIN 3/5 Square du 8 mai 50000 SAINT LO	305.00 €
54	Association A N A I M. LAURENT 12 Rue de Normandie 50180 AGNEAUX	500.00 €
60	Enfance Espoir Mme DANIEL 30 Rue de l'Epargne 94600 CHOISY LE ROI	150.00 €
	Subventions exceptionnelles selon besoin à approuver en conseil municipal	10 400.00 €
		15 470.00 €

